

Extrait de délibération

Bureau syndical

12 mai 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi douze mai à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation : 5 mai 2025 **Pouvoirs :** 0
Nombre de délégués en exercice : 11 **Absents, excusés :** 3
Présents : 8 **Votants :** 8

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :	BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	BIRONNEAU Pascal,	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, BIRE Ludovic, NOLOT Monique	BACLE Jérôme, SAUZE Magalie	

Projet de Parc Naturel Régional de Gâtine poitevine : Partenariat de diffusion culturelle 2025

Dans le cadre de l'élaboration du PNR de Gâtine poitevine, la Région a accompagné le territoire dans la création du spectacle « le Tarot de la Gâtine ». Ce spectacle retrace de façon décalée la création du PNR et ses enjeux. Afin de poursuivre la diffusion de ce spectacle sur les communes du territoire, il est proposé d'établir un partenariat avec l'association « AH ? ». L'objectif est de poursuivre l'information et la sensibilisation du grand public sur la création du PNR pour permettre aux habitants de s'approprier davantage ce label lié à l'identité du territoire.

Le partenariat avec l'association AH ? pour l'année 2025 se décompose en deux périodes, une première phase de diffusion avec 3 représentations sur le premier semestre puis une deuxième phase sur le second semestre avec également 3 représentations. Le partenariat vise à soutenir financièrement les communes candidates pour accueillir le spectacle. Il est proposé d'attribuer 500€ par spectacle dans la limite de 6 spectacles et de 3 000€ maximum comme cela est prévu au budget 2025.

Les membres du Bureau Syndical :

- **Valident le partenariat avec l'association AH ? pour l'année 2025**
- **Valident l'attribution de 500€ par spectacle**
- **Autorisent le Président à signer tous documents relatifs à ce partenariat**
- **Autorisent le Président à régler les dépenses afférentes à ce partenariat dans la limite des crédits budgétaires 2025**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,

Certifiée exécutoire par transmission et publication

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20250512-2025-05-02-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025